

**COMMUNE DE SARRE-UNION**  
**DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2014**

L'an deux mil quatorze, le trente janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sarre-Union s'est réuni au lieu habituel de ses séances à Sarre-Union, après convocation légale en date du 21 janvier 2014 avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Marchés publics
- 2) Subventions et participations
- 3) Modification du dispositif Tarif de Première Nécessité (TPN)
- 4) Affaires immobilières
- 5) Cession d'antériorité de rang hypothécaire
- 6) Résiliation d'un avenant à la convention d'établissement et d'exploitation du réseau de communication par câble
- 7) Création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- 8) Convention d'agrément de fourrière automobile
- 9) Affaires de personnel
- 10) Divers

Sous la présidence de Monsieur Marc SENE, Maire :

Etaient présents : M. Richard Brumm, M. Pierre Osswald, M. René Hochstrasser, M. Christophe Schoenacker, Mme Jacqueline Melchiori, Adjoints, M. Michel Anheim, M. Jean-Paul Bauer, M. Ludovic Boos, Mme Marie-Claire Giesler, M. Heinz-Peter Knobel, M. Jacques Lohstaetter, M. Pascal Schlosser, M. Didier Schuster et M. Cyrille Stamm

Procurations :

M. Claude Bortoluzzi à M. Pierre Osswald  
M. Nicolas Thiebold à M. Ludovic Boos  
M. Jean-Claude Zaun à M. Christophe Schoenacker

Absents excusés : Mme Huguette Bohn, Mme Michèle Huber, M. Roger Lauer, M. Denis Pierre et M. Bernard Zinck

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 15 - le quorum étant atteint.

Mme Melchiori a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte-rendu de la séance du 25 novembre 2013 a été adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## 1) Marchés publics

20140130DCM1A

Nomenclature ACTES : 1.1 (marchés publics)

### 1a. Travaux d'extension des Tribunes du Stade Omnisports

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence paru dans les Dernières Nouvelles d'Alsace,

Considérant qu'au regard des critères contenus dans le règlement de la consultation, parmi les candidats ayant présenté une offre, celles des entreprises ci-dessous correspondent le mieux aux critères et constituent les offres économiquement les plus avantageuses,

Après délibération, autorise le Maire à signer les pièces des marchés relatifs aux travaux de ferronnerie

- Opération : Travaux d'extension des Tribunes du Stade Omnisports

- Imputation : Budget principal de la Commune / article 21318 / opération 398

- Mode de passation : procédure adaptée, article 28 du Code des Marchés Publics

<b>Lots</b>	<b>Attributaires</b>	<b>Montants H.T.</b>
Lot n° 1 : Gros oeuvre	IRION BTP (67260) SARRE-UNION	27 489,20 €
Lot n° 2 : Charpente métallique	WILHELM (67260) KESKASTEL	45 150,00 €
Lot n° 3 : Couverture polycarbonate	CCM (67430) VOELLERDINGEN	32 266,15 €
Lot n° 4 : Menuiseries extérieures Métalliques (variante)	WEINSTEIN (67260) SARRE-UNION	9 408,40 €
Lot n° 5 : Electricité	MEYER (67330) BOUXWILLER	2 425,72 €

Compte-tenu de la modification du programme des travaux, le Conseil Municipal décide de ne pas attribuer le lot n° 6 : peinture extérieure.

Le Maire est également autorisé à signer les actes modificatifs n'ayant pas d'incidence financière sur les marchés en question.

Texte adopté à l'unanimité.

20140130DCM1A

Nomenclature ACTES : 1.1 (marchés publics)

### 1b. Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation d'un Salon de thé

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence paru dans les Dernières Nouvelles d'Alsace en date du 12 décembre 2013,

Vu le procès verbal d'ouverture des offres du 27 janvier 2014,

Après délibération, autorise le Maire à signer les pièces du marché intitulé «Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation d'un Salon de thé».

Mode de passation : Marché à procédure adaptée selon les articles 28 et 74 du Code des Marchés Publics

Taux de rémunération : 12 %

Forfait provisoire de rémunération : 32 400 €

Attributaire : Groupement WMG Architecte/SETEC/ENERGY BOX – Mandataire : WMG Architecte - 2 rue du Maire Charles Wilhelm – 57430 SARRALBE

La dépense sera imputée à l'article 21318/500 du budget principal de la Commune.

Le Maire est également autorisé à signer les actes modificatifs n'ayant pas d'incidence financière sur le montant du marché en question.

Texte adopté à l'unanimité.

20140130DCM2

Nomenclature ACTES : 7.5 (Subventions)

## **2) Subventions et participations**

Le Conseil municipal, après délibération, donne son accord aux subventions suivantes :

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
Société Philharmonique – Ecole de Musique de Sarre-Union	Acompte sur subvention de fonctionnement 2014	8 000.- €
Groupement d'Intérêts Culturels (G.I.C) de Sarre-Union	Projet de Noël 2013 : Anges messagers de lumière	5 300.- €
Comité des Fêtes de Sarre-Union	Organisation d'un spectacle à l'occasion de la Fête de Noël des personnes âgées le 14/12/2013	360.- €
La Maison Théâtre de Strasbourg	Organisation du spectacle « En compagnie de Grimm » du 05 au 20 décembre 2013	3 248.- €
Buddig Théâtre Oblique de Wittring	Organisation de deux spectacles « Noël d'Embuches» à l'école élémentaire de Sarre-Union en décembre 2013	2 884.- €
Association ALERT 57 de Saint Jean Rohrbach	Participation pour l'organisation d'une formation Post-Permis pour les jeunes de 18-24 ans le 12 octobre 2013	450.- €

### \* Association ALERT 57

Le Conseil Municipal décide en outre l'attribution d'une subvention de principe d'un montant de 50 € par jeune versée à l'association ALERT 57, sur présentation d'une liste des jeunes âgés, de 18 à 24 ans, originaires de Sarre-Union, ayant participé à la formation post permis.

### \* Séjours scolaires

Après délibération, le Conseil Municipal décide de soutenir le projet des voyages scolaires organisé par le Lycée Georges Imbert de Sarre-Union à savoir :

- WOLFACH du 24 au 25 septembre 2013
- BRIANCON du 30 septembre au 04 octobre 2013

Il décide d'attribuer une subvention de 3.- € par jour et par élève ayant participé au séjour.

La subvention sera versée individuellement à chaque élève figurant sur la liste des participants transmise par le Lycée.

Texte adopté à l'unanimité.

20140130DCM3

Nomenclature ACTES : 7.10 (Divers)

### **3) Modification du dispositif Tarif de Première Nécessité (TPN)**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, le dispositif légal appelé Tarif de Première Nécessité (TPN) a été modifié par la Loi N° 2013-312 du 15 avril 2013 (dite Loi BROTTE) et par son décret d'application N° 2013-1031 du 15 novembre 2013. Cette nouvelle réglementation introduit plusieurs dispositions pour permettre à davantage de consommateurs de bénéficier des tarifs sociaux notamment en :

- Introduisant un nouveau critère d'éligibilité fondé sur le revenu fiscal de référence
- Ouvrant droit à l'attribution du TPN à l'ensemble des fournisseurs
- Etendant le bénéfice du TPN aux gestionnaires de résidences sociales
- Adoptant un système de réduction forfaitaire

Compte tenu des dispositions de la Loi BROTTE et de son décret d'application, le groupement XEROX – ACTICALL dont le mandataire est la Société XEROX à 93200 SAINT – DENIS propose la mise en place d'un nouveau contrat annulant tout contrat et/ou accord antérieur.

Afin de faciliter la gestion des ayants-droits au TPN, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet de contrat de prestation de services tarif première nécessité proposé par la Société XEROX par ailleurs retenue par EDF.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- Approuve le projet de contrat de prestation modifié qui lui est présenté,
- autorise le Maire à signer ledit contrat de prestation à intervenir avec la Société XEROX.

Les dépenses seront imputées à l'article 604 du budget de la Régie Municipale d'Electricité.

Texte adopté à l'unanimité.

#### 4) Affaires immobilières

20140130DCM4A

Nomenclature ACTES : 9.1 (Autres domaines de compétences)

##### 4a. Indemnité de logement pour le second poste pastoral

M. Daniel JUNDT sera prochainement installé sur le second poste de pasteur au sein de la paroisse de Sarre-Union.

Si deux pasteurs sont ministres du culte (c'est-à-dire qu'ils ont en charge l'exercice du culte dans la même paroisse) la commune doit leur fournir un logement (décret impérial du 5 mai 1806 et article L 2543-3, 2° du CGCT). Donc celui qui n'est pas logé dans le presbytère a droit à une indemnité de logement versée par la commune (ordonnance royale du 7 août 1842 ).

Un appartement situé 9 Les Sources est loué par M. JUNDT, moyennant un loyer de 560 €.

Le Conseil municipal décide, après délibération, de verser un montant mensuel de 560 € à M. Daniel JUNDT à compter du 1<sup>er</sup> février 2014.

Texte adopté par 17 voix pour et une abstention

20140130DCM4B

Nomenclature ACTES : 3.6 (Autres actes de gestion du domaine privé)

##### 4b. Mise à disposition de locaux

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord aux mises à disposition gratuites de locaux suivantes :

Association	Local	Durée
Festivités club	150 m <sup>2</sup> du hangar A de la SECATHEN	du 1 <sup>er</sup> février au 30 juin 2014, durée ferme
Société Philharmonique	Local de stockage du 1 <sup>er</sup> étage de l'école maternelle	Du 1 <sup>er</sup> février jusqu'au 30 juin 2014, puis par tacite reconduction annuelle
Club de Tennis de Table	Gymnase de l'école maternelle	Les mercredis après-midis (et selon les besoins) durant l'année scolaire 2013/2014

Texte adopté à l'unanimité.

20140130DCM4C

Nomenclature ACTES : 8.4 (Aménagement du territoire)

##### 4c. Dépôt d'un permis d'aménager modificatif portant sur le Lotissement Les Sorbiers

Le Conseil municipal, après délibération, charge Monsieur le Maire de déposer un permis d'aménager modificatif portant sur le Lotissement Les Sorbiers.

Texte adopté à l'unanimité.

M. Michel Anheim sort de séance.

20140130DCM5

Nomenclature ACTES : 7.10 (Divers)

#### **5) Cession d'antériorité de rang hypothécaire**

Le Conseil Municipal est informé du projet d'inscription hypothécaire sur les terrains cédés le 10 DECEMBRE 2001 à la SCI TRITZ JP.E et de la demande de cession d'antériorité du rang des inscriptions dont la Commune est bénéficiaire, au profit du prêteur.

Le Conseil municipal, après délibération, consent à l'antériorité de rang de l'hypothèque à prendre en TROISIEME (3°) rang au profit de la BANQUE POPULAIRE D'ALSACE, prêteur, à hauteur du montant du prêt en principal (111.000,00 €), intérêts, frais et accessoires.

Il habilite par ailleurs Monsieur le Maire à intervenir à l'acte notarié.

Pour le surplus, les droits réservés par la Commune aux termes de l'acte de vente du 10 DECEMBRE 2001 sont conservés.

Texte adopté à l'unanimité.

20140130DCM6

Nomenclature ACTES : 3.5 (Actes de gestion du domaine public)

#### **6) Résiliation d'un avenant à la convention d'établissement et d'exploitation du réseau de communication par câble**

Par avenant en date du 3 mars 1995, la durée de la « convention d'établissement et d'exploitation du réseau de communication par câble entre la Ville de Sarre-Union et la société Est Vidéocommunication » a été portée de 25 à 30 ans, sans aucune justification.

En effet, les conventions de délégation de service public doivent être limitées dans leur durée, en fonction des prestations demandées au délégataire. Lorsque les installations sont à la charge du délégataire, la durée de la convention de délégation tient compte de la nature et du montant de l'investissement à réaliser et ne peut dans ce cas dépasser la durée normale d'amortissement des installations mises en œuvre.

Or, selon le tableau des immobilisations transmis par Est Vidéocommunication – Numéricâble, dans le cadre d'une procédure introduite par la Commune devant le Tribunal administratif, il ressort que la totalité de l'investissement initial du réseau sera amortie au jour de l'arrivée du terme initial de la convention.

Compte tenu du caractère injustifié de la prolongation de cette convention, qui est dès lors d'une durée excessive, le Conseil municipal décide de résilier cet avenant dans sa totalité et autorise le Maire à signer tous les documents concourant à l'exécution de la présente délibération.

Texte adopté à l'unanimité.

## **7) Création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance**

Le décret n° 2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance prévoit la création des Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) au niveau communal ou intercommunal.

Instance de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité, le conseil favorise l'échange d'informations et peut définir des objectifs à atteindre grâce à l'intervention coordonnées des différents partenaires.

Le C.L.S.P.D constitue le lieu habituel et naturel d'organisation des collaborations et coopérations qui mobilisent les acteurs de l'État et des collectivités territoriales (police municipales, travailleurs sociaux, autorités exploitantes de transport, commerçants...) ou encore du secteur social, qui contribuent à développer des actions de prévention par la culture, les loisirs ou le sport.

Le conseil local participe à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du Contrat Local de Sécurité (CLS). Il en assure le suivi dans sa forme restreinte pour la Commune.

Le conseil sera ainsi le cadre de l'expression concertée des priorités autour desquelles doivent se mobiliser les différents acteurs, avec la définition périodique d'objectifs à atteindre et l'échange d'informations sur les conditions d'intervention de chacun. Il les exprime en tenant compte de la spécificité de chacun des quartiers ou des secteurs géographiques qui composent son ressort territorial.

Le C.L.S.P.D est présidé par le Maire de la Ville de Sarre-Union ou son représentant et est composé :

- d'un président, le Maire de la ville centre,
- du préfet et du procureur de la République,
- du président du Conseil Général ou de son représentant,
- des représentants des services de l'État désignés par le préfet,
- du président de l'E.P.C.I ou son représentant,
- de représentant d'associations, d'établissements ou organismes œuvrant dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques, désignés par le président du C.L.S.P.D après accord des responsables des organismes dont ils relèvent,
- du coordinateur du C.L.S.P.D.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE le maire à créer ce Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance aux conditions décrites ci-dessus.

**8) Convention d'agrément de fourrière automobile**

Dans le cadre du renouvellement de l'agrément de gardien de fourrière du Garage Stutzmann sis 55 route de Phalsbourg à Sarre-Union, la Préfecture demande la signature d'une convention avec une collectivité territoriale.

Le Conseil municipal donne son accord à la signature d'une convention de fourrière automobile avec le Garage Stutzmann, afin qu'il puisse continuer à enlever les véhicules indûment stationnés sur le ban communal dans le respect de la réglementation en vigueur et autorise le Maire à signer ladite convention.

Texte adopté à l'unanimité.

**9) Affaires de personnel**

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise le remplacement de l'agent mis à disposition du Syndicat Intercommunal du CES, durant ses arrêts maladie, par le Centre Socio-Culturel. Cette autorisation sera valable pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2013 au 31 décembre 2014.

L'état liquidatif des sommes à verser au Centre Socio-Culturel sera établi trimestriellement.

Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts à l'article 6188 du budget de la commune.

Texte adopté à l'unanimité.

**10) Divers****10a. Liste des marchés passés en 2013**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-21 et 2122-22,

Vu l'arrêté du 27 mai 2004 pris en application de l'article 138 (devenu 133) du Code des Marchés Publics,

Considérant l'obligation pour le Maire de publier chaque année la liste des marchés conclus l'année précédente, ainsi que le nom des attributaires,

Considérant la liste de marchés conclus en 2013,

Prend acte des marchés suivants conclus en 2013 :



MARCHES DE TRAVAUX				
Budget	Objet du marché	Titulaire	Marché notifié le	Montants € H.T.
Commune	Accord cadre pour les travaux d'entretien, de réparation et de réaménagement des bâtiments communaux / Accord cadre / Ravalement, peinture intérieure et extérieure, papiers peints - Durée : 12 mois, reconductible une fois pour la même durée	Ets WEIL Sàrl (57560) SAINT-QUIRIN Ets SENE Sàrl (67260) SARRE-UNION Ets HORNBERGER et Fils (57620) GOETZENBRUCK	08/01/2013	Montant minimum annuel : 1 000.00 € Montant maximum annuel : 40 000.00 €
Commune	Accord cadre pour les travaux d'entretien, de réparation et de réaménagement des bâtiments communaux / Accord cadre / Menuiserie intérieure - Durée : 12 mois, reconductible une fois pour la même durée	Ets JUNG Emile et Fils (57410) ROHRBACH LES BITCHE Ets HUBER et Fils (67320) ADAMSWILLER Ets HERR Menuiserie (67260) SARRE-UNION	09/01/2013	Montant minimum annuel : 1 000.00 € Montant maximum annuel : 40 000.00 €
Commune	Entretien du terrain de sports engazonné - rue des Bleuets à Sarre-Union - Marché d'un an, renouvelable deux fois par reconduction expresse pour la même durée	Ets RENOVA (67320) DRULINGEN	08/01/2013	Montant minimum annuel : 5 000.00 € Montant maximum annuel : 25 000.00 €
Commune	Prestations de télécommunication pour la Ville de Sarre-Union : Lot n° 3 - Elaboration et mise en œuvre d'une nouvelle installation de téléphonie à la Mairie et au Groupe scolaire	ORANGE - France Télécom (57037) METZ	23/09/2013	Montant : 12 995.81 € H.T
Commune	Travaux de voirie : Aménagement d'un carrefour rue de Phalsbourg	Ets IRION (67260) SARRE-UNION	12/08/2013	Montant : 207 310.65 €
Commune	Travaux de voirie : Aménagement de la rue des Suisses du quartier de la Villeneuve	Ets IRION (67260) SARRE-UNION	07/08/2013	Montant : 291 061.10 €

Budget	Objet du marché	Titulaire	Marché notifié le	Montants € H.T.
Commune	Travaux de voirie : Aménagement des rues Ste Montée, St Georges et Presbytère à Sarre-Union	Ets IRION (67260) SARRE-UNION	07/08/2013	Montant : 214 812.44 €
Commune	Travaux de voirie 2013	Ets RAUSCHER (67320) ADAMSWILLER	06/08/2013	Montant : 122 716.95 €
Commune	Restauration de deux escaliers et réfection du porche de l'entrée principale de l'Eglise catholique	Ets RAUSCHER (67320) ADAMSWILLER	23/09/2013	Montant : 94 937.10 €
Commune	Transformation de deux courts de tennis extérieurs - Pose d'un revêtement de sol en gazon synthétique	Ets COTENNIS (67120) MOLSHEIM	24/10/2013	Montant : 42 062.70 €
Commune	Travaux de ferronnerie sur divers sites de la Commune - lot n° 1 : Fourniture et pose de panneaux de clôture à l'aire de jeux - rue du Chalet	Ets WEINSTEIN FERMETURES (67260) SARRE-UNION	31/10/2013	Montant : 8 720.00 €
Commune	Travaux de ferronnerie sur divers sites de la Commune - lot n° 2 : Fourniture et pose d'un portail coulissant motorisé sur la voie d'accès desservant les bâtiments scolaires et la Corderie - rue des Roses	Ets WEINSTEIN FERMETURES (67260) SARRE-UNION	31/10/2013	Montant : 15 690.00 €
Commune	Travaux de ferronnerie sur divers sites de la Commune - lot n° 3 : Fourniture et pose d'une clôture rigide au stade omnisports le long du terrain de sports en gazon synthétique coté rue des Bleuets	Ets WEINSTEIN FERMETURES (67260) SARRE-UNION	31/10/2013	Montant : 18 690.00 €
Commune	Travaux de ferronnerie sur divers sites de la Commune - lot n° 4 : Fourniture et pose d'une grille ouvrante pour l'accès au lavoir de la Villeneuve	Ets WEINSTEIN FERMETURES (67260) SARRE-UNION	31/10/2013	Montant : 3 200.00 €

Budget	Objet du marché	Titulaire	Marché notifié le	Montants € H.T.
Commune	Travaux de ferronnerie sur divers sites de la Commune - lot n° 5 : Fourniture et pose d'une clôture rigide avec portails sur la partie arrière du groupe scolaire	Ets WEINSTEIN FERMETURES (67260) SARRE-UNION	31/10/2013	Montant : 27 388.00 €
Commune	Travaux de ferronnerie sur divers sites de la Commune - lot n° 6 : Réfection de la clôture autour des courts de tennis extérieurs au stade omnisports - rue des Bleuets	Ets WEINSTEIN FERMETURES (67260) SARRE-UNION	31/10/2013	Montant : 5 750.00 €
Commune	Travaux de génie civil et électriques - Extension de l'éclairage public rue de Fénétrange et cheminement piétons Place du Marché aux Bestiaux	Ets EST RESEAUX (57370) PHALSBOURG	13/12/2013	Montant : 23 838.00 €
<b>MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES</b>				
Budget	Objet du marché	Titulaire	Marché notifié le	Montants € H.T.
Commune	ACCORD CADRE : Fourniture de plantes et fleurs pour le fleurissement des espaces publics de la Ville de Sarre-Union	- Ets EARL ERNST (67330) HATTMATT	08/01/2013	Durée de l'accord cadre : 12 mois, renouvelable deux fois par reconduction expresse pour la même durée. Montant minimum : 1 000 € Montant maximum : 25 000 €
Commune	Fourniture et pose d'un plateau multisports et d'une aire de jeux : Lot n° 1 - Fourniture et pose d'un plateau multisports	- Sté CASAL SPORT (67129) MOLSHEIM	23/01/2013	Montant total : 40 550.- € H.T. Dont : Offre de base : 36 000.- € H.T. Rehausse fronton 5M : 750.- € H.T. Structure inox : 3 800.- € H.T.

Budget	Objet du marché	Titulaire	Marché notifié le	Montants € H.T.
Commune	Fourniture et pose d'un plateau multisports et d'une aire de jeux : Lot n° 2 - Réaménagement d'une aire de jeux	- Sté HUSSON (68550) LAPOUTROIE	05/04/2013	Montant : 37 122.20 € H.T
Commune	Acquisition d'un engin de manutention compact sur pneumatiques	- Ets KEIME Sarl (57401) SARREBOURG Cedex 1	31/10/2013	Montant : 34 000.00 € H.T
Commune	Transports collectifs scolaires - Transport des élèves de l'école élémentaire de Sarre-Union à la piscine de (57430) Sarralbe	- Sté SOTRAM (57200) SARREGUEMINES	17/12/2013	Marché à bons de commande d'une durée d'un an, renouvelable trois fois par reconduction expresse pour la même durée. Sans minimum Montant maximum annuel : 10 000 €
MARCHES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES				
Budget	Objet du marché	Titulaire	Date du marché	Montants € H.T.
Commune	Mission de maîtrise pour l'aménagement d'un lotissement d'habitation "Les Sorbiers" - Tranche 1 et Tranche 2	Cabinet LAMBERT et Associés (57400) SARREBOURG	15/02/2013	Forfait provisoire de rémunération : Tranche 1 : 10 175.- € H.T Tranche 2 : 12 500.- € H.T Taux de rémunération : Tranche 1 : 5.50 % Tranche 2 : 6.25 %
Commune	Mission de maîtrise pour l'extension des tribunes du stade omnisports	Groupement Alain BENEDICK - Jean-Michel SCHMIDT - Stéphane THOMAS (67320) DRULINGEN	18/05/2013	Forfait provisoire de rémunération : 13 225.- € H.T Taux de rémunération : 11.50 %

**10b. Information sur l'installation d'une usine de retraitement de pneus**

Jean-Paul BAUER indique que selon un article de la presse locale, une usine de retraitement de pneus devrait s'installer prochainement.

Marc Séné répond que des discussions sont actuellement en cours pour l'installation d'une telle société dans la zone de Thal-Drulingen. Il ne dispose pas d'autres informations à l'heure actuelle.

La séance est levée à 20h30.

A Sarre-Union, le 30 janvier 2014

Le Maire,

Marc SENE

  
